

Bonjour Messieurs,

1-concernant les frais d'huissier :

Je fais un virement à maître PONTICQ de mes fonds propres pour ne pas compromettre notre procédure.

En conséquence, les propriétaires devront m'envoyer AU PLUS VITE ET A MON ORDRE un chèque de 15€.

-pour répondre à votre crainte légitime, les propriétaires ne devraient avoir d'autres « mauvaises surprises » (si nous devons être amenés à envisager d'autres démarches (saisies complémentaires...)nécessitant des frais importants, nous en discuterons); vous verrez que je vous détaille ci-après le scénario procédural prévisible en vous précisant immédiatement que malgré les quelques procédures « supplémentaires » qui me paraissent nécessaires (voir ci-après), je ne vous réclamerai aucun autre honoraire que celui que nous avons convenu.

-Indispensable ensuite car les saisies conservatoires que nous avons initiées nous seront doublement utiles :

Tout d'abord pour bloquer immédiatement les meubles et ainsi protéger autant que faire ce peut le recouvrement de nos créances, mais encore et surtout pour réaffirmer aux yeux de tous notre statut d'interlocuteur incontournable...

2-Je viens d'avoir le greffe du tribunal de Commerce de Narbonne : la décision a été prorogée au 27 avril prochain...ELITE reste en conséquence jusqu'à cette date en redressement judiciaire.

Nous devons réagir .

Pour peser de tout notre poids dans le débat visant à faire basculer ELITE vers une Liquidation Judiciaire, je pense que nous devrions mettre un peu plus « la pression » Je m'explique :

Comme vous le savez, nous avons déclaré notre créance au passif « ELITE PREMIER » tout en nous comportant comme des créanciers de SEGEDA (cf ma lettre à M.SANCHEZ et au Juge Commissaire en pièce jointe).

Nous pourrions aujourd'hui tenter d'obtenir l'extension de la procédure de LJ à ELITE en soulignant l'importance de notre créance et le fait qu'ELITE est dans l'incapacité de régler ne serait-ce que la partie postérieure au jugement d'ouverture du RJ !!!

Pour se faire, il conviendrait de régulariser une nouvelle déclaration de créance, cette fois ci au passif de SEGEDA et assigner en paiement les 2 sociétés..

L'intérêt :

Mettre la pression sur ELITE dans la mesure ou PITIE met en avant le fait qu'il est suivi par les propriétaires des 2 autres sites qui ,eux, seraient équilibrés (à voir...)

Se positionner comme interlocuteur incontournable dans la procédure collective des 2 sociétés dans le but d'obtenir une extension de la procédure de Liquidation à ELITE et peut être même une confusion des patrimoines.

La procédure nécessaire :

M°SANCHEZ et PITIE... nous opposeraient la tardiveté de cette nouvelle déclaration, c'est la raison pour laquelle je devrais à mon sens immédiatement déposer une requête en relevé de forclusion auprès du Juge Commissaire.

Il y aura une première audience à Narbonne pour obtenir l'autorisation de déclarer notre créance.

Pour statuer sur le fond et décider si cette créance doit effectivement être admise au passif de la sté ELITE, le tribunal nous convoquera une deuxième fois.

Entre temps j'aurai assigné SEGEDA et ELITE en paiement des loyers dus depuis le 3 novembre 2009, ce qui occasionnera une troisième procédure et amènera le Tribunal (et non plus uniquement le juge Commissaire...) à se pencher sur notre dossier.

En toutes hypothèses, je compte lancer l'assignation en paiement le 6 avril ainsi que la lettre au Procureur.

Dans l'attente de vous lire,
Franck DUPOUY.